

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 636 498

(21) N° d'enregistrement national :

88 12419

(51) Int Cl<sup>E</sup> : A 01 D 34/10, 34/37.

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 20 septembre 1988.

(71) Demandeur(s) : BALVA Claude. — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Claude Balva.

(43) Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 12 du 23 mars 1990.

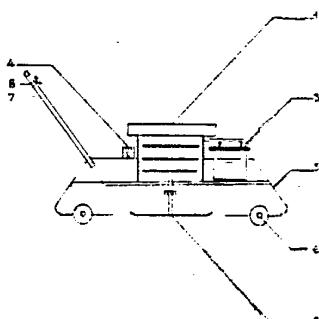
(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

(74) Mandataire(s) :

(54) Dispositif tondeuse à gazon alimenté par une batterie.

(57) Dispositif tondeuse, principalement pour le gazon, équipé  
d'un moteur électrique 1 et d'une lame coupante 2, alimenté  
par une batterie 3 ainsi que d'un indicateur de charge de  
batterie 4, et monté sur un chassis 5 avec roues 6 équipé  
d'une poignée de direction 7 munie d'un interrupteur 8.



FR 2 636 498 - A1

D

Vente des fascicules à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention — 75732 PARIS CEDEX 15

## I

La présente invention concerne un dispositif tondeuse à moteur électrique sans fils baladeur, principalement pour tondre le gazon.

Le dispositif tondeuse, selon l'invention, permet de tondre 5 le gazon, principalement à tout endroit dépourvu d'électricité.

Selon le dispositif on évite de couper le fils avec la lame, et on ne peut pas s'électrocuter en cas de pluie, ainsi qu'un minimum de décibels permet de travailler sans créer de nuisance à l'environnement.

10 On connaît d'une part à ce jour des tondeuses à moteur électrique alimenté en courant par un câble baladeur branché sur une prise de courant.

d'autre part, on connaît des tondeuses à moteur essence et diesel souvent bruyants.

15 Puis on connaît des tondeuses poussées à la main, dont les lames sont actionnées par un système d'engrenage sur les roues.

Le dispositif selon l'invention se compose en ce qui concerne la tondeuse, d'un moteur électrique équipé d'une lame coupante et alimenté par une batterie correspondant à la puissance, 20 ainsi que d'un indicateur de charge de la batterie.

L'ensemble moteur ainsi équipé sera monté sur un châssis avec roues, et une poignée de direction munie d'un interrupteur d'arrêt et de marche.

Pour le fonctionnement de la tondeuse, il suffit de mettre 25 l'interrupteur sur marche en s'assurant que la batterie soit suffisamment chargée et l'inverse pour l'arrêter.

Selon une variante, il est possible de mettre la tondeuse en autotraction au moyen d'une transmission à poulies et courroies souples, ainsi que l'on pourra adapter un moteur et une 30 batterie amovibles au moyen de pinces de serrage à blocage rapide et d'une connexion mâle-femelle des câbles pour faciliter le nettoyage, et aussi rendre la tondeuse plus légère, ce qui facilite le rangement, le chargement dans la voiture, et la mise en charge de la batterie.

2

La figure I représente, de face, le dispositif selon l'invention.

Le dispositif représenté sur la figure I se compose d'une  
35 part, d'un moteur électrique (1) équipé d'une lame coupante (2)  
et alimenté par une batterie (3) correspondant à la bonne puis-  
sance, ainsi que d'un indicateur de charge de la batterie (4)  
et monté sur un chassis (5) avec roues (6) équipé d'une poignée  
de direction (7) munie d'un interrupteur d'arrêt et de marche(8)  
5 Pour le fonctionnement de la tondeuse, il suffit de mettre  
l'interrupteur (8) sur marche.

**REVENDICATIONS**

1) Dispositif tondeuse, principalement pour le gazon, équipé d'un moteur électrique (1) et d'une lame coupante (2), caractérisé à ce qu'il soit alimenté par une batterie (3) correspondant à la bonne puissance, ainsi que d'un indicateur de charge de batterie (4), et monté sur un châssis (5) avec roues (6) équipé d'une poignée de direction (7) munie d'un interrupteur d'arrêt et de marche (8)

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la tondeuse électrique puisse être autotractée au moyen d'une transmission à poulies et courroies souples.

3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que le moteur (1) et la batterie (3) puissent être amovibles pour le rangement et la mise en charge de la batterie au moyen de pinces de serrage à blocage rapide et d'une déconnexion mâle-femelle des câbles.

2636498

**FIG.1**

PLANCHE I/I

